

# LE PRADELAIN

**Prades d'Aubrac  
aux portes de l'Aubrac**



**Vie de la commune - Conseil municipal – Associations - Événements**

**Bulletin municipal n° 37  
Juillet 2026**

# *Exposition* P R A D E S D ' A U B R A C

D U 0 7 J U I L L E T A U 3 0 A O U T 2 0 2 6

De l'Aubrac en passant par Le Tassili n'Ajjer dans le Sahara, puis aux  
Etats-Unis, nous vous proposons de voyager en Image du bitume  
jusqu'au ciel pour votre plus grand plaisir ...

S A L L E D ' A N I M A T I O N



Aline DOUCHE



Jean- Etienne GIRAUD



Anne-Marie BOUVIER



Jean-Paul PASSERON

**MARDI - JEUDI - SAMEDI - DIMANCHE**

**DE 16H00 A 19H00**



## EDITORIAL

Chères Pradelaines, Chers Pradelains,

Depuis le mois de mars, vous m'avez accordé votre confiance pour conduire notre commune. C'est avec beaucoup d'engagement et de plaisir que j'exerce cette mission, entourée de l'ensemble du conseil.

A l'approche de la période estivale, notre village va s'animer au rythme des retrouvailles familiales, des manifestations locales et de l'arrivée des estivants.

Je vous souhaite de passer un agréable été, placé sous le signe de la convivialité. Profitez pleinement de ces moments de détente.

Au plaisir de vous rencontrer lors des animations estivales, qui feront vibrer notre belle commune.

Très bel été à toutes et tous.

Chantal Correy  
Maire de Prades d'Aubrac

## SOMMAIRE

### COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

|            |      |
|------------|------|
| du 20 mars | p. 4 |
| du 5 juin  | p. 5 |

|                                                |      |
|------------------------------------------------|------|
| LA VIE DE LA<br>COMMUNE ET DES<br>ASSOCIATIONS | p. 8 |
|------------------------------------------------|------|



# **COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **REUNION DU 20 MARS 2026**

### **Installation des conseillers municipaux :**

L'ensemble des élus étant présents, ils sont installés dans leur fonction de conseillers municipaux.

Mme Aline Douche, la plus âgée des membres du Conseil, prend la présidence de la séance.

M. Alain Septfonds est nommé secrétaire de séance.

Election du maire:

Chaque conseiller a remis au Président son bulletin de vote sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Mme Chantal Correy : 11 voix

Mme Chantal Correy ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire et a été immédiatement installée.

### **Election des adjoints :**

Il a été procédé ensuite sous les mêmes formes et sous la présidence de Mme Chantal Correy élue Maire, à l'élection des adjoints.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

M. Alain Septfonds : 11 voix

M. Alain Septfonds ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Premier adjoint et a été immédiatement installé.

Mme Aline Douche : 11 voix

Mme Aline Douche ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Deuxième adjointe et a été immédiatement installée.

M. Mathieu Marcillac : 11 voix

M. Mathieu Marcillac ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Troisième adjoint et a été immédiatement installé.

### **Installation des commissions :**

#### **Communauté de communes :**

- Chantal Correy
- Alain Septfonds

#### **Syndicat mixte des stations de l'Aubrac :**

- Chantal Correy
- Brigitte Pouget

#### **SIVU de Brameloup :**

- Chantal Correy
- Alain Septfonds
- Marc Molinier
- Brigitte Pouget
- Mathieu Marcillac



**Syndicat mixte du Lac de Lous :**

- Chantal Correy
- Alain Septfonds
- Marc Molinier
- Chantal Serres

**SIEDA (Syndicat d'énergies de l'Aveyron) :**

- Chantal Correy
- Alain Septfonds

**EADP (Est Aveyron Développement) :**

- Délégué titulaire : Mathieu Marcillac
- Délégué suppléant : Alain Septfonds

**SMICA (Syndicat mixte pour la Modernisation et l'Ingénierie informatique des Collectivités ou établissements publics) :**

- Chantal Correy

**Parc Naturel Régional de l'Aubrac :**

- Chantal Correy
- Aline Douche

**Aveyron Ingénierie :**

- Chantal Correy

**CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) :**

- Chantal Correy
- Elisabeth Reynes

**Aveyron Culture :**

- Elisabeth Reynes
- Amandine Leroy

**Sécurité Routière :**

- Alain Jarrousse
- Marc Molinier

**Natura 2000 :**

- Aline Douche
- Chantal Serres

**Commissions de la Communauté des Communes des Causses à l'Aubrac :**

- Voirie : Mathieu Marcillac titulaire, Alain Septfonds suppléant
- Tourisme : Elisabeth Reynes titulaire, Chantal Correy suppléante
- Eau et Assainissement : Alain Septfonds titulaire, Marc Molinier suppléant
- Economie : Chantal Serres titulaire, Cédric Alazard suppléante- Culture : Elisabeth Reynes titulaire, Amandine Leroy suppléante
- Social : Amandine Leroy titulaire, Chantal Correy suppléante
- Finances : Chantal Correy titulaire, Elisabeth Reynes suppléante
- PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : Marc Molinier titulaire, Alain Septfonds suppléant
- Traitement des déchets : Aline Douche titulaire, Brigitte Pouget suppléante
- Habitat : Brigitte Pouget titulaire, Alain Jarrousse suppléante
- Sport et bâtiments : Alain Septfonds titulaire, Cédric Alazard suppléante

Plusieurs délibérations seront prises en ce qui concerne :

- la délégation de signatures comme Officier d'État-Civil et de police judiciaire : M. Alain Septfonds
- la délégation de signatures pour la comptabilité, les titres et pièces administratives : M. Alain Septfonds

**REUNION DU 5 JUIN 2026**

Le conseil municipal lors de sa séance a pris les décisions suivantes :

**2426D - Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :**

Conformément à l'article L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et les suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L.290-1 ou L.290-2, le conseil municipal a élu 1 délégué et 3 suppléants :

- Chantal Correy, déléguée
  - Alain Septfonds, Aline Douche et Mathieu Marcillac, suppléants
- qui ont déclaré accepter le mandat.

### **2526D – Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :**

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal a une compétence générale de droit commun pour régler par ses délibérations les affaires de la commune, aux termes de l'article L.212-29 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Tout en étant de plein droit compétent pour régler par délibérations les affaires de la commune, il doit néanmoins veiller à respecter les compétences transférées par la loi au maire, notamment en matière de police où seul celui-ci est compétent. Il exerce cependant un pouvoir de contrôle permanent sur l'exercice par le maire de ses fonctions de responsable de l'administration communale.

En outre, le conseil municipal peut donner délégations au maire – Article L.2122-22 du CGCT.

Les attributions dont le maire peut être chargé par délégation de l'assemblée délibérante pendant la durée de son mandat portent sur tout ou partie des affaires concernant :

- la fixation ou la modification des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
- la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux et, d'une manière générale, des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal,
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires,
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- la passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats,
- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts,
- la fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés,
- la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.213-3 du même code (1<sup>er</sup> alinéa),
- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle,
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux,
- l'avis de la commune, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- la signature de la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme (conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté) ainsi que la signature de la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code (conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux),
- la réalisation de lignes de trésorerie,
- l'exercice, au nom de la commune, du droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme,
- l'exercice, au nom de la commune, du droit de priorité défini aux articles L.2140-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme,

- l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

#### **2626D – Admission en non-valeur budget eau :**

Mme le Maire informe l'assemblée délibérante que M. le Trésorier Principal d'Espalion a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal pour décision d'admission en non-valeur dans le budget de la commune.

Il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, pour un montant total de 404,32 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non-valeur ces créances communales et inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

#### **2726D – Admission en non-valeur budget assainissement :**

Mme le Maire informe l'assemblée délibérante que M. le Trésorier Principal d'Espalion a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal pour décision d'admission en non-valeur dans le budget de la commune.

Il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, pour un montant total de 85,56 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non-valeur ces créances communales et inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

#### **2826D – Admission en non-valeur budget eau :**

Mme le Maire informe l'assemblée délibérante que M. le Trésorier Principal d'Espalion a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal pour décision d'admission en non-valeur dans le budget de la commune.

Il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, pour un montant total de 3,81 € relatifs à des factures de location de jardins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non-valeur ces créances communales et inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

#### **2926D – Commission communale CCID :**

Mme le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Ils doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission, et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 12 noms.

#### **Questions diverses :**

- stage dessin : coût pour la commune 240 €
- achat d'un congélateur pour la salle des fêtes
- plaque monument aux morts de Born : Nana va repeindre les noms
- maison Deltour "bien sans maître
- chemin calvaire : géomètre famille Serres
- Cantaloube : géomètre Rosen / Fenayrou
- photos salle des fêtes
- tirage au sort jurés d'assises
- problème humidité église Prades
- diagnostic église Lunet
- logement ancienne poste : aménagements extérieurs



# LA VIE DE LA COMMUNE ET DES ASSOCIATIONS

## Visite de la sous-préfète

Jeudi 22 janvier, Véronique Ortet, secrétaire générale de la Préfecture et sous-préfète de Rodez a visité la commune, accompagnée de Roger Auguy et de plusieurs conseillers municipaux, et notamment les réalisations du mandat en cours : deuxième partie opération cœur de village, restauration église, réhabilitation des gîtes communaux, réfection de l'ancienne poste.

## Groupement de défense sanitaire

Mardi 24 février, les éleveurs, ainsi que le président de la FODSA-GDS Aveyron et Alice de Besombes-Roumiguier vétérinaire de St Geniez, ont évoqué notamment les maladies susceptibles d'atteindre les animaux d'élevage : Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC), Rhinotrachéite Infectieuse Bovine (IBR), Diarrhée Virale Bovine (BVD).



## Quine des Bébés du Pérou

Dimanche 1<sup>er</sup> mars, de nombreuses personnes se sont réunies à la salle des fêtes pour participer à cette manifestation en faveur de l'association, et tenter de gagner un des nombreux lots en jeu, offerts par des commerçants et des sympathisants.





### **Retour du tableau de la crucifixion dans l'église de Prades**

Après six mois de restauration par Sandrine Cailhol, le tableau, réalisé par le peintres Castanié père et fils au 19ème siècle et son cadre datant du 17ème siècle ont retrouvé leur place dans le chœur de l'église de Prades.

### **Les Rugissants à Saint Côme d'Olt**

Jeudi 12 mars, le restaurant Le Saint Damien de St Côme accueillait 26 membres de l'association pour un excellent repas, partagé dans la bonne humeur.



### **Election du Conseil Municipal**

Dimanche 15 mars, les pradelains ont élu leurs conseillers municipaux :  
au premier rang, de gauche à droite : Elisabeth Reynes, Brigitte Pouget, Chantal Serres, Chantal Correy (tête de liste), Amandine Leroy, Alain Septfonds  
au deuxième rang, de gauche à droite : Alain Jarrousse, Aline Douche, Mathieu Marcillac, Marc Molinier, et Cédric Alazard.





### **Formation des éleveurs à la santé animale**

Mardi 14 avril, une formation « L'éleveur infirmier proactif sur la santé de ses animaux » était organisée par le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) de l'Aveyron, d'abord théorique, puis suivie dans l'après-midi par des exercices pratiques au GAEC du Belnom, soulignant l'importance que les choix de l'éleveur peuvent avoir sur la santé des animaux et les performances du troupeau.

### **Ouverture de la pêche au Lac des Picades**

Vendredi 17 avril était la dernière ouverture de la pêche pour Serge Guyot, qui prendra sa retraite en juin. Benjamin Rebulida prendra la relève au lac des Picades où il a accompagné Serge pendant deux étés.



### **Visite de Jean-Claude Anglars, sénateur de l'Aveyron**

Samedi 25 avril, Jean-Claude Anglars a visité la commune, accompagné de Chantal Correy et plusieurs conseillers municipaux qui lui ont présenté les travaux en cours à l'ancienne poste du village ainsi que ceux qui ont été effectués pendant le mandat précédent.





### **Repas de la danse**

Mercredi 6 mai, une trentaine d'habitues des soirées danse se sont réunis au Restaurant du Lion d'Or à Saint Geniez pour partager un délicieux repas de fin de saison, en attendant la reprise de cette activité tant appréciée en octobre.



### **Plantation du mât des élus**

Samedi 9 mai, les nouveaux élus et de nombreux pradelains se sont retrouvés sur le Puech pour la traditionnelle plantation du mât des élus.

Après un discours de Chantal Correy et la présentation des conseillers municipaux, tout le monde s'est retrouvé pour discuter autour d'un vin d'honneur offert par les élus.



### **Fleurissement de Prades**

Samedi 16 mai, des bénévoles se sont rassemblés pour participer, comme chaque année au printemps, à la plantation de fleurs dans les jardinières disposées en différents points de la commune.





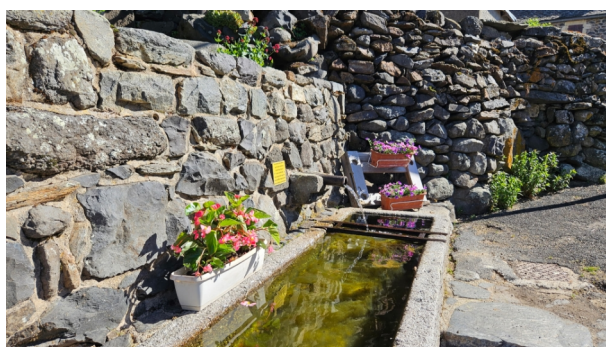
## Les Rugissants au bowling

Samedi 16 mai également, une vingtaine de membres des Rugissants se sont retrouvés en soirée au Bowling de Rodez, pour partager un moment de détente et un bon repas, dans une bonne ambiance.



## Fleurissement de Born et Lunet

Mercredi 20 mai des bénévoles se sont réunis pour fleurir les deux hameaux, après avoir nettoyé les abords pour les rendre plus accueillants. Après ces travaux, ils ont partagé le verre de l'amitié.



## Visite d'un élevage

Vendredi 22 mai, l'association des éleveurs Aubrac du Pays d'Olt organisait, dans le cadre de la Fête de L'estive, une journée découverte.

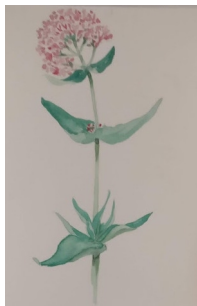
A cette occasion, une visite de l'élevage de Patrice Serres à La Borie, a permis la découverte de la race Aubrac et des échanges entre les visiteurs et l'éleveur.



## Stage de dessin

Samedi 30 mai, 17 personnes ont participé à un stage de dessin dans les rues de Prades, accompagnées par Frédéric Bourguin, professeur de dessin. Les œuvres ont été exposées à la salle d'animation le lendemain.

En voici quelques-unes :



## Balade botanique

Samedi 6 juin, 15 personnes sont parties à la découverte des plantes sauvages sur le chemin de randonnée du ruisseau du Serre, aidées par un dépliant avec les photos et les noms des fleurs présentes sur le parcours à cette saison, et des explications pour ceux qui le souhaitent.

Après environ une heure de marche, une part de fouace et de la citronnade les attendait à la salle d'animation, savourées dans une ambiance conviviale.



## Repas du club couture

Vendredi 26 juin, 15 participantes se sont retrouvées au restaurant du Lion d'Or à St Geniez pour le désormais traditionnel « repas de Noël » de la couture qui leur a permis de « papoter entre filles » comme il se doit, et de déguster un excellent repas préparé par Jérôme et ses équipes, terminé par une bûche glacée, fort appréciée par ce temps caniculaire.



## Repas de l'amitié

Vendredi 10 juillet en soirée, 67 personnes se sont réunies à la salle des fêtes, en extérieur, chacune apportant, comme il se doit son couvert, un plat et/ou une boisson. Comme d'habitude l'organisation de l'équipe de bénévoles était parfaite, et l'ambiance chaleureuse.





## Vernissage expo photos

Samedi 11 juillet, un grand nombre de personnes étaient réunies pour l'inauguration de l'expo photo dans la salle d'animation.

Cette année, les photos d'art roman de Jean-Etienne Giraud, les photos du désert du Tassili N'Ajjer d'Anne-Marie Bouvier, les belles américaines de Jean-Paul Passeron, les ciels d'Aline Douche et les sculptures de Marie-Noëlle Cercley ont enchanté les visiteurs.

David Batten était également présent pour dédicacer son recueil de poèmes « Aubrac ».

L'exposition est ouverte tout l'été jusqu'au 30 août les mardis, jeudis, samedis et dimanches de 16 h à 19 h.



## Conférence-diaporama « Les Animaux d'élevage dans l'art »

Vendredi 24 juillet, une cinquantaine de personnes étaient réunies à la salle des fêtes pour assister à une conférence-diaporama de Colette Julien retraçant au cours des siècles la représentation des animaux d'élevage (vaches, taureaux, brebis et bœufs) dans l'art (peinture, céramique, sculpture).

Cette présentation était organisée au profit de l'association des Bébés du Pérou.



# INFORMATIONS DIVERSES

## Qualité de l'eau en 2025

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars  
Agence Régionale de Santé  
Occitanie

## ZONE DE DISTRIBUTION : PRADES D'AUBRAC - LE VIALARET- BELNOM

| Conclusion sanitaire |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Indicateur global de qualité |                                 |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------|
| 2025                 | <p>En 2025, l'eau distribuée par ce réseau a été globalement de bonne qualité : elle peut être consommée par tous.<br/>A noter une non conformité pour les paramètres microbiologiques en novembre, sans nécessité de limiter les usages de l'eau.<br/>Le système de traitement doit être sécurisé afin de garantir la distribution d'une eau de bonne qualité microbiologique en permanence.</p> | B                            | A : Eau de bonne qualité        |
|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                              | B : Eau de qualité convenable   |
|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                              | C : Eau de qualité insuffisante |
|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                              | D : Eau de mauvaise qualité     |
|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Indicateur 2024 : B          |                                 |

## ZONE DE DISTRIBUTION : BORN

| Conclusion sanitaire |                                                                                                                                                                                                                                    | Indicateur global de qualité |                                 |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------|
| 2025                 | <p>En 2025, l'eau distribuée par ce réseau a été globalement de bonne qualité : elle peut être consommée par tous.<br/>Eau peu minéralisée à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau.</p> | A                            | A : Eau de bonne qualité        |
|                      |                                                                                                                                                                                                                                    |                              | B : Eau de qualité convenable   |
|                      |                                                                                                                                                                                                                                    |                              | C : Eau de qualité insuffisante |
|                      |                                                                                                                                                                                                                                    |                              | D : Eau de mauvaise qualité     |
|                      |                                                                                                                                                                                                                                    | Indicateur 2024 : A          |                                 |

## ZONE DE DISTRIBUTION : BRAMELOUP

| Conclusion sanitaire |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Indicateur global de qualité |                                 |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------|
| 2025                 | <p>En 2025, l'eau distribuée par ce réseau a été globalement de bonne qualité : elle peut être consommée par tous.<br/>A noter cependant un dépassement des limites de qualité en août pour les paramètres microbiologiques, sans nécessité de restreindre les usages de l'eau.<br/>Une vigilance particulière est nécessaire au niveau du système de traitement afin d'assurer une parfaite désinfection et de garantir la qualité microbiologique de l'eau distribuée en permanence.<br/>Eau peu minéralisée à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau.</p> | A                            | A : Eau de bonne qualité        |
|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                              | B : Eau de qualité convenable   |
|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                              | C : Eau de qualité insuffisante |
|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                              | D : Eau de mauvaise qualité     |
|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Indicateur 2024 : A          |                                 |

Les documents complets (plus de détails) sont consultables en mairie.

## Tri des déchets



Nous vous informons que des bio-seaux ainsi que des sacs oranges et une notice explicative permettant de **trier les déchets biodégradables** sont disponibles en mairie.

Nous vous rappelons également que des sacs jaunes permettant de **trier les emballages** sont également à votre disposition en mairie.



## Programme de la fête de Prades

### Vendredi 7 août

Concours de belote à 21 h

### Samedi 8 août

Concours de pétanque en triplette à 14h30 (inscriptions à partir de 14 h)

Apéro concert avec les groupes Les Dès Accordés et Osmose à partir de 20 h, puis DJ Denis V à partir de minuit

### Dimanche 9 août

Jeux à partir de 17 h (poids du taureau, résultat de la tombola..., châteaux gonflables et pêche aux canards pour les enfants

**Repas dansant avec l'orchestre Guillaume Fabre à partir de 20 h 30**



## AUBRAC



Le livre est en vente à l'hôtel Moderne à Prades d'Aubrac, à la Maison de l'Aubrac à Aubrac et dans les librairies locales. Egalement disponible à l'Expo de Prades d'Aubrac pendant l'été.

Pour un exemplaire dédié, veuillez contacter l'auteur à l'adresse [david.batten123@orange.fr](mailto:david.batten123@orange.fr)

### AUBRAC

Ces poèmes nous transportent dans un paysage où le passé parle avec force du présent et de l'avenir, nous faisant savoir que nous ne sommes ni seuls, ni séparés.

Au cours d'une année où le poète a dû traverser des cycles de chimiothérapie et face à l'aléatoire de la mort, la vie et le renouveau se réaffirment au rythme des saisons. Tandis qu'il observe la nature, celle-ci lui rend son regard. Un recueil qui témoigne de l'humain et du plus-qu'humain.

## Ateliers de formation informatique

Envie de devenir plus à l'aise avec l'informatique ?

Des ateliers de formation informatique, en groupe restreint, seront prochainement proposés à Prades-d'Aubrac.

Dans une ambiance conviviale et accessible à tous, les participants pourront apprendre ou revoir les bases de l'informatique :

- utilisation d'un ordinateur,
- démarches en ligne,
- messagerie,
- sécurité,
- gestion de documents,
- photos,

... et bien plus encore !

Le nombre de places étant limité, afin de favoriser un accompagnement personnalisé, les personnes intéressées sont invitées à se renseigner rapidement.

Pour plus d'informations et/ou pour vous inscrire, adressez-vous à la mairie de Prades-d'Aubrac.

## PETITE HISTOIRE DE LA CHAPELLE DE BORN

Sous l'ancien régime, le village de Born était rattaché à la paroisse de Lunet.

Ainsi, deux vicaires de Lunet assuraient le service paroissial dans la petite chapelle de Born, ouverte en 1747.

En 1768, François Alazard fut détaché comme vicaire à Born, mais il fallut alors assurer son « indépendance » financière.

Fut alors organisée, dans la maison de M. Alazard à Born, et à l'initiative du curé de Lunet, une réunion des habitants du village afin de déterminer le montant du traitement du vicaire, assuré par les habitants du village, au prorata de leurs revenus.

Les travaux de réparations de la chapelle étant, quant à eux, financés par les revenus du pré contigu à la chapelle.

Tout va bien jusqu'en 1782. Le vicaire s'étant retiré dans sa maison natale, sans doute atteint par la limite d'âge, les habitants de Born firent alors la requête suivante à Monseigneur l'évêque :

*« Nous sommes privés de la messe et des instructions en notre église qui est devenue déserte... En raison des rigueurs de l'hiver, les enfants ne peuvent suivre le catéchisme à Lunet et pourtant, il y a 200 paroissiens à Born et 130 communiantes.*

*L'hiver, il est impossible, même aux plus robustes, de se rendre à Lunet pour les offices, et en tous temps aux vieillards et aux enfants.*

*Il est aussi très difficile au clergé paroissial de se rendre à Born ... »*

Ils « supplient humblement » le prélat de désigner un commissaire pour visiter l'église de Born et un vicaire à demeure.

Le vicaire général décide alors, le 8 février 1782, qu'on procédera à cette visite le 9 avril « en présence des parties intéressées dûment assignées » et à une enquête pour vérifier les distances, la difficulté des chemins, le nombre d'habitants ...

Le grand jour !

Le 9 avril 1782, sont donc réunis au presbytère de Lunet tous les protagonistes de cette « douloureuse affaire » !

Il y a là : le curé de la paroisse, le vicaire général, les habitants désignés et représentant les chanoines réguliers d'Aubrac, prieurs de cette paroisse, MM. Antoine Villaret et Louis Ampoulier.

Un prêtre du séminaire de Saint Geniez fera office de secrétaire.

Toute cette « belle équipe » quitte Lunet à huit heures un quart...et arrive à Born à 10 heures précises !... *« ayant souvent été obligés de nous détourner du chemin accoutumé et de passer dans les prés et dans les champs à cause de la neige qui avait comblé les chemins et les rendait impraticables ».*

Il semble alors que le fait soit acquis.

On évoque la taille de l'église, et les besoins de restaurations qui s'imposent, dans les moindres détails : de la réfection de l'autel et du tabernacle, en passant par la restauration du tableau de Saint Blaise, jusqu'au fer à faire les hosties et le missel à relier !

La sacristie est jugée « commode et suffisante » même si « quelques voiles et écharpes » sont à remplacer et qu'il manque une croix de procession.

Le cimetière sera établi dans la partie inférieure du pré attenant à la chapelle.



La délégation se transporte alors dans toutes les maisons, une à une, et recense 132 communiant et 69 non-communiant. Ils écoutent alors les récits de chacun : ainsi, avant la construction de la chapelle « *plusieurs personnes sont mortes sans sacrements car il est impossible, l'hiver, de chercher les secours hors du village, de transporter les morts à Lunet et d'y aller pour les baptêmes ou pour suivre le catéchisme.* »

Le 15 octobre 1782, l'Evêque et Comte de Rodez signe une ordonnance qui érige la chapelle de Born en annexe de la paroisse de Lunet et établit un vicaire, pour la desservir et tenir les registres de baptêmes, de mariages et de décès.

Il ordonne l'aménagement d'un cimetière clos et recommande aux habitants de « *se pourvoir d'un logement commode et suffisant pour leur vicaire, de lui rendre l'hommage de respect et de soumission* »

**Le 13 mai 1785, la chapelle de Born a été érigée en paroisse.**

**« La paroisse de Born, par ce décret, doit annuellement, le jour de La Magdelaine, un cierge de demi-livre au moins, à l'église de Lunet, comme première église »**

D'après l'ouvrage d'Ernest Plagnard « Documents sur l'histoire de Prades d'Aubrac » édité en 1960

Notes :

- l'église actuelle de Born a été construite au 19ème siècle
- en 1815/1816, la chapelle (appelée église) est visible sur le plan cadastral (ci-dessous), parcelle 393, la parcelle 392 correspondant au cimetière de l'époque, la parcelle 394 à la « maison du presbytère », la parcelle 391 au jardin du presbytère, et la parcelle 395 au pré du presbytère (Source : AD 12 – Cadastre Prades – Etat de section – Section G – 311/470 – p. 9/16)





au dessus du Puech de la Borie

**DECHETTERIE DE SAINT GENIEZ D'OLT**  
**Horaires d'ouverture**

**du lundi au samedi de 8h30 à 13h00 (horaires d'été)**

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00  
samedi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (horaires d'hiver)

**MAIRIE DE PRADES D'AUBRAC**  
**Horaires d'ouverture**

mardi et vendredi de 8h30 à 12h30  
jeudi de 13h30 à 17h00

tél : 05 65 48 71 81 / 06 87 09 29 37

site internet : [www.pradesdaubrac.fr](http://www.pradesdaubrac.fr)  
email : [contact@pradesdaubrac.fr](mailto:contact@pradesdaubrac.fr)

**La mairie sera fermée du 11 au 28 août inclus**  
**En cas d'urgence, appeler le 06 87 09 29 37**